



APPEL À CANDIDATURE AU BÉNÉFICE DE L'EXPOSITION YIRIWA, LA BIENNALE DES ARTS VISUELS DE BOBO-DIOULASSO

APPEL À CANDIDATURE OUVERT JUSQU'AU 22 AOUT 2022 (00H00)

Après une première expérience réussie, l'ASSOCIATION COLLECTIF WEKRE met le cap sur la deuxième édition de YIRIWA, la BIENNALE DES ARTS VISUELS DE BOBO-DIOULASSO.

Yiriwa ambitionne aujourd'hui de devenir une plateforme dynamique qui pense et agit concrètement sur les enjeux et questionnements de l'art contemporain sous ses diverses expressions mais aussi sur la redynamisation des arts visuels dans la ville culturelle de Sya.

Cette nouvelle édition, placée sous le commissariat du peintre et calligraphe Christophe SAWADOGO et de la jeune commissaire Andal TRAORE est bénéficiaire du projet INCUB'ART piloté par le Collectif Wekré et financé par le Fonds de Développement Culturel et Touristique et de l'Union Européenne. Les artistes retenus bénéficieront d'un accompagnement curatoriale avisé, avec des offres de visibilité à travers notamment des publications et des rencontres dans le cadre des partenariats de la biennale.

En plus des artistes, des responsables d'institutions et des curateurs indépendants et des hommes de culture d'horizons divers seront invités. L'objectif est celui d'un rendez-vous, où l'exposition et les événements qui l'accompagnent deviennent un foyer de rencontres et d'échanges autour de l'art et de ses problématiques actuelles.

1 QUI PEUT CANDIDATER ?

L'appel à candidatures est ouvert à toutes les disciplines des arts visuels (peinture, sculpture, photographie, design, performance, etc.). Peuvent postuler les artistes plasticiens burkinabè et de la sous-région ouest-africaine.

2 QUAND PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Pour la 2e édition de YIRIWA, qui se tiendra au musée communal Sogossira Sanou de la ville de Bobo-Dioulasso du 14 au 20 octobre 2022, l'appel à candidature est ouvert du 08 au 22 aout 2022 à 00h00.

Les candidatures sont recevables à l'adresse suivante : secretariat@collectifwekre.net

3 COMMENT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Le dossier PDF de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Les noms et prénom(s) de l'artiste ainsi que de sa discipline en première page,
- Un curriculum Vitae avec les coordonnées de l'artiste ;
- Une brève note de présentation de la démarche artistique (une page maximum) ;
- Un minimum de trois (3) reproductions d'œuvres (photos) récentes légendées ;
- Les textes de présentation détaillée des œuvres soumises à l'examen (3 pages maximum).

4 ATTENTION!

Les candidatures sont recevables uniquement en ligne à l'adresse suivante secretariat@collectifwekre.net au plus tard le 22 aout 2022 à 00h00.

- Le dossier PDF doit être au format A4 et ne doit pas dépasser dix (10) pages ;
- Une fois le dossier validé, il ne sera pas possible de le modifier ;
- Merci de nommer votre fichier PDF de la manière suivante **NOM_prénom_YIRIWA_2**.